GRAND CONSEIL **Q 4173**
de la République et canton de Genève

Signataire : Marc Saudan

Date de dépôt : 28 octobre 2026

Question écrite

Avenir scolaire et professionnel des élèves issus des filières R1, R2 et R3 et des classes ateliers du cycle d'orientation : parcours de formation, insertion professionnelle et décrochage scolaire

Le cycle d'orientation (CO) joue un rôle déterminant dans le parcours scolaire des jeunes et dans la préparation de leur avenir professionnel. A Genève, les élèves sont répartis en regroupements R1, R2 et R3 en 9e année, puis en sections CT, LC et LS en 10e et 11e année. Des classes ateliers accueillent par ailleurs des élèves rencontrant de grandes difficultés scolaires.

Si cette organisation vise à adapter les exigences pédagogiques aux besoins des élèves, elle soulève néanmoins des questions quant à l'égalité des chances, aux possibilités de réorientation et aux perspectives de formation offertes à chaque jeune à l'issue de la scolarité obligatoire.

L'accès à une formation certifiante du secondaire II constitue un enjeu majeur. Le Conseil d'Etat a lui-même fixé comme objectif de favoriser l'obtention d'un diplôme du secondaire II pour le plus grand nombre de jeunes. Or, les parcours diffèrent selon les filières fréquentées et certains jeunes rencontrent des difficultés à accéder directement à une formation qualifiante.

Par ailleurs, les statistiques cantonales font état de 954 jeunes ayant connu une rupture de formation entre la rentrée 2023 et celle de 2024 dans le secondaire II, soit environ 4% des jeunes fréquentant les filières menant en principe à une première certification. Il importe de mieux comprendre dans quelle mesure les difficultés rencontrées au cycle d'orientation influencent ces parcours ultérieurs.

Dans ce contexte, il est essentiel de disposer d'une vision précise du devenir des élèves issus des différentes filières du CO, en particulier de ceux

qui suivent les parcours à exigences scolaires élémentaires ou qui sont scolarisés en classes ateliers.

Le Conseil d'Etat est dès lors prié de répondre aux questions suivantes :

1. **Effectifs et évolution des filières :** quelle a été, pour chacune des trois dernières années scolaires disponibles, l'évolution du nombre d'élèves scolarisés en R1, R2 et R3, ainsi qu'en classes ateliers, en distinguant les degrés 9e, 10e et 11e lorsque cela est pertinent ?
2. **Orientation à la sortie du CO :** à l'issue de la 11e année, quelles sont les orientations effectives des élèves issus des filières R1/CT, R2/LC et R3/LS, ainsi que des classes ateliers ? Merci de fournir les chiffres et les pourcentages pour chacune des trois dernières années scolaires disponibles, en distinguant notamment :
 - l'entrée en apprentissage dual ;
 - l'entrée en formation professionnelle à plein temps ;
 - l'accès au collège ou à l'école de culture générale ;
 - l'entrée dans une structure préqualifiante ou d'insertion ;
 - l'absence d'entrée dans une formation à la rentrée suivante ;
 - les autres orientations, en précisant leur nature.
3. **Accès à une certification :** parmi les élèves issus de chacune de ces filières, quelle proportion obtient une AFP, un CFC, un certificat de l'école de culture générale ou une maturité gymnasiale ? Le Conseil d'Etat peut-il fournir les taux de certification par filière d'origine, en précisant le délai retenu pour le suivi des élèves ?
4. **Décrochage scolaire :** combien de jeunes issus de R1/CT, R2/LC et R3/LS et des classes ateliers ont interrompu leur formation avant d'obtenir une première certification durant chacune des trois dernières années scolaires disponibles ? Quels sont les effectifs et les taux correspondants, calculés sur des bases comparables entre les filières ?
5. **Evolution du décrochage :** comment ces taux ont-ils évolué sur la période considérée ? Le Conseil d'Etat constate-t-il des écarts significatifs entre les filières et, le cas échéant, quelles en sont les principales explications identifiées par le service de la recherche en éducation (SRED) et les services compétents ?
6. **Parcours après une rupture de formation :** parmi les jeunes concernés, quelle proportion reprend une formation, accède à une structure de préqualification, retrouve une place d'apprentissage ou demeure sans formation connue ? Quels sont les taux de retour en formation et de

certification ultérieure, ventilés selon la filière suivie au CO, dans la mesure où les données sont disponibles ?

7. **Classes ateliers :** quel est le devenir scolaire et professionnel des élèves ayant fréquenté une classe atelier ? Combien accèdent à une formation certifiante, à une place d'apprentissage ou à une autre solution d'insertion ? Quels dispositifs d'accompagnement sont mis en œuvre pour faciliter leur transition vers la formation professionnelle ?
8. **Egalité des chances et accompagnement :** quelles mesures le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) met-il en œuvre pour garantir aux élèves issus de R1/CT et des classes ateliers des possibilités réelles d'accéder à une formation certifiante ? Des différences d'accès aux places d'apprentissage ou aux formations à plein temps ont-elles été identifiées selon la filière d'origine ?
9. **Suivi et prévention :** existe-t-il un dispositif de suivi systématique des élèves après leur sortie du CO permettant d'identifier rapidement ceux qui n'intègrent aucune formation ou qui interrompent leur parcours ? Dans la négative, le Conseil d'Etat envisage-t-il de renforcer le suivi longitudinal des jeunes afin de prévenir les ruptures et d'améliorer leur insertion professionnelle ?
10. **Mesures correctrices :** au vu des résultats des trois dernières années, le Conseil d'Etat envisage-t-il de nouvelles mesures pour améliorer les transitions entre le CO et le secondaire II, renforcer l'accès à l'apprentissage et réduire les ruptures de formation, en particulier pour les jeunes issus de R1/CT et des classes ateliers ?

Que le Conseil d'Etat soit vivement remercié par avance des réponses qu'il apportera aux présentes questions, dans la mesure du possible, avec des tableaux statistiques détaillés par année scolaire et par filière d'origine.

Si certaines données ne sont pas disponibles, il est également prié de préciser les limites du système statistique actuel et les mesures envisagées pour y remédier.